

Liste des hôtels restaurants

Digne les Bains :

Contacter l'Office du Tourisme :
Tél. : 04 92 36.62.62
Télécopie : 04 92 32 27 24

Moustiers Sainte-Marie :

Le Colombier : 04 92 74 66 02
Le Belvédère : 09 67 17 62 31
La Bonne Auberge : 04 92 74 66 18
Le Relais : 04 92 74 66 10

La Palud sur Verdon :

Auberge des Crêtes : 04 92 75 88 64
Le Panoramic : 04 92 77 30 17
Le Provence : 04 92 77 38 88

Rougou :

Auberge du Point Sublime : 04 92 83 69 15

Aiguines :

Le Grand Canyon : 04 94 76 91 31

Sainte-Croix du Verdon :

Le Comptoir : 04 92 73 74 62 – 06 74 96 63 58

Riez :

Les Deux Lions : 04 92 77 25 75

Quinson :

Relais Notre Dame : 04 92 74 40 01

Gîtes

Vous pouvez demander les renseignements
auprès du Relais départemental des Gîtes de
France 04
Le Rond Point 04000 DIGNE LES BAINS
Tél. : 04 92 31 52 39

**Vous pouvez aussi consulter le guide des
bonnes adresses de la F.F.C.T.**



Règlement

Bulletin d'inscription

Liste hébergements

Randonnée permanente

Des Gorges du Verdon



Règlement de la Randonnée des Gorges du Verdon

Article 1^{er} :

La « Randonnée des Gorges de Verdon » est une randonnée permanente inscrite au calendrier du Comité Régional de Cyclotourisme PACA et de la Fédération Française de Cyclotourisme. Elle est organisée sous l'égide du Club Cyclotouriste Dignois N° 00142.

Elle est entre dans le cadre du Brevet national « à travers les Parcs ».

Elle a pour but la découverte de Moustiers Ste-Marie, du Grand Canyon du Verdon, le lac de Sainte-Croix et le Musée de la Préhistoire à Quinson.

Article 2 :

Elle est ouverte aux licenciés FFCT, et aux non licenciés, se déplaçant à bicyclette ou tandem, mus par la force musculaire. Les VAE sont acceptés. L'inscription se fait auprès du Club Cyclotouriste Dignois, Salle Raoul et André Barreau, Avenue Georges Pompidou, 04000 DIGNE LES BAINS.

Article 3 :

Les participants doivent se conformer au code de la route, être assurés en responsabilité civile obligatoire dans la pratique sportive.

L'itinéraire se compose d'un parcours de 308 km par les routes départementales

La durée pour sa réalisation est de **5 jours**.

Article 4 :

L'homologation ne sera confirmée qu'après réception et vérification de la carte de route.

Article 5 :

Le départ peut avoir lieu de n'importe quelles villes de contrôle, mais le passage à tous les contrôles est obligatoire. L'absence d'un contrôle entraîne l'élimination.

Article 6 :

La carte de route, dûment remplie et contrôlée, est à retourner au club pour l'homologation.

Article 7 :

La participation à cette épreuve implique l'acceptation de ce règlement.

Article 8 :

Le prix d'engagement est fixé à 8€, 10€ pour les non licenciés il comprend la carte de route, la médaille.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter le Président par téléphone : 04-92-35-58-39 après 19h ou 06-51-42-10-14
Courriel : ccdignois@ffvelo.fr
Internet : <http://cyclo-digne04.fr>

Bulletin d'inscription

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

N° licence : _____

Fédération : _____

Déclare : avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Être assuré en responsabilité civile.

Dégager les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident, victime ou auteur.

Fait à _____

Le _____

Parcours : 275 km

Engagement de 8€ ou 10€

Par chèque à l'ordre du CCTD

À retourner au Club Cyclotouriste Dignois, Salle Raoul et André Barreau, Avenue Georges Pompidou, 04000 DIGNE LES BAINS